

Responsabilité envers le public

CBC/Radio-Canada est tenue d'informer les Canadiens quant à sa façon de remplir ses engagements. Ainsi, la Société rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien dans son Rapport annuel et son Sommaire du Plan d'entreprise, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en fournissant les rapports d'activité et les relevés financiers requis à la fin de l'année de radiodiffusion ainsi qu'aux parties intéressées au cours de rencontres de discussion ouverte et par l'intermédiaire de ses sites Web.

CBC/Radio-Canada a des Normes et pratiques journalistiques très strictes, et toute plainte du public sur les reportages est examinée et traitée par les deux ombudsmans indépendants de la Société. À la lumière des controverses dont la BBC, France 2 et le *New York Times* ont fait l'objet, le président-directeur général de CBC/Radio-Canada a demandé au Comité des normes et pratiques journalistiques de passer en revue notre politique journalistique et de s'assurer qu'elle est respectée de façon uniforme dans toutes les composantes médias. Nous sommes fiers d'être la référence en matière de journalisme pour tous les autres médias du pays.

Coordonnées :

Bureau de l'ombudsman, Services français
CBC/Radio-Canada
CP 6000
Montréal QC H3C 3A8
ombudsman@radio-canada.ca

The Ombudsman, English Networks
CBC/Radio-Canada
PO Box 500, Station A
Toronto ON M5W 1E6
ombudsman@cbc.ca

